

Communiqué de Presse du Conseil d'Etat

3 décembre 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Genève-Confédération | 4 |
| Election à la présidence de la Confédération pour l'année 2015 | 4 |
| Oui avec réserves à la révision de l'ordonnance fédérale sur les produits chimiques | 4 |
| Oui avec réserves à la révision de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs | 4 |
| Soutien à « Genève à la rencontre des Suisses » | 5 |
| Genève..... | 6 |
| Dialogue social aux TPG..... | 6 |
| Stratégie en matière de gestion de la dette pour 2015..... | 6 |
| Transfert d'actifs aux Ports francs | 7 |
| Caisse publique de prêts sur gages: taux d'intérêts pour 2015..... | 7 |
| Nouvelle mesure incitative en faveur des véhicules les moins polluants | 8 |
| Soutien financier en faveur des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue | 8 |
| Aide financière pour l'intégration des personnes migrantes | 9 |
| Hermance : assermentation de la nouvelle maire et prorogation de l'administratrice provisoire | 9 |
| Pregny-Chambésy : changements de conseillères et conseillers municipaux..... | 9 |
| Nominations | 10 |
| Entrée en vigueur de lois | 12 |
| Agenda des invitations à la presse | 13 |

Election à la présidence de la Confédération pour l'année 2015

Le Conseil d'Etat a adressé ses très chaleureuses félicitations à Mme Simonetta Sommaruga et à M. Johann N. Schneider-Ammann, élus respectivement présidente de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral ce mercredi 3 décembre 2014.

Oui avec réserves à la révision de l'ordonnance fédérale sur les produits chimiques

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement au [projet de révision totale de l'ordonnance fédérale sur les produits chimiques du 18 mai 2005 \(OChim\)](#), mis en consultation par le Département fédéral de l'intérieur. Il a toutefois émis des réserves concernant l'allègement des conditions de remise à des utilisateurs privés de certaines substances et préparations dont la toxicité est avérée.

Le Conseil d'Etat constate non seulement une complexité de plus en plus grande de la législation dans ce domaine, mais aussi que l'OChim renvoie à une multitude de directives et règlements européens. Dès lors, il craint que la haute technicité de ces textes empêche de les appliquer correctement.

Par ailleurs, au vu des impacts sanitaires, environnementaux et financiers qu'entraîne la présence de toxiques dans le parc immobilier, il serait souhaitable d'insister sur l'anticipation de ces risques dans le principe du contrôle autonome.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Robert, pharmacien cantonal, direction générale de la santé, DEAS, ☎ 022 546 51 88.

Oui avec réserves à la révision de l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication concernant le projet de révision de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs.

Dans sa réponse, le gouvernement genevois se déclare favorable aux modifications proposées par la Confédération mais signale sans équivoque qu'il s'oppose à cette révision si la Confédération ne met pas des moyens supplémentaires à la disposition du canton.

La révision est d'abord motivée par l'harmonisation internationale des critères concernant la classification des matières dangereuses. Elle renforce également les contrôles et les exercices d'intervention pour les entreprises assujetties à l'ordonnance. En revanche, elle diminue le nombre d'entreprises soumises à ces dispositions.

Pour toute information complémentaire : M. Pascal Stofer, chef de secteur, service de l'environnement et des risques majeurs, DETA, ☎ 022 388 29 68 ou 079 714 37 02.

Soutien à « Genève à la rencontre des Suisses »

Le Conseil d'Etat a accordé pour l'année 2015 un soutien financier de 100'000 francs à la Fondation pour Genève pour l'organisation de la tournée « Genève à la rencontre des Suisses ».

Cette tournée comprend quarante-cinq étapes d'une journée chacune dans vingt-six cantons. Le départ de Genève aura lieu le samedi 18 avril 2015 et le retour à Genève le samedi 27 juin 2015.

La tournée se fait au moyen d'un bus spécialement aménagé par le dessinateur genevois ZEP. Il véhicule à travers la Suisse le message de l'attachement de Genève à la Confédération et sa reconnaissance depuis 200 ans.

Des expositions y présentent les différentes contributions de Genève à la Suisse sous différents angles : la Genève spirituelle, la Genève humaniste, la Genève hôte, la Genève scientifique et académique, la Genève industrielle, la Genève des services, la Genève culturelle et artistique, la Genève festive et sportive et la Genève agricole.

Les autorités cantonales et communales genevoises sont invitées à rejoindre le bus pour sympathiser avec leurs homologues locaux. Des classes d'élèves genevois vont y effectuer leur course d'école afin d'y jouer le rôle de jeunes ambassadeurs de leur canton.

Pour toute information complémentaire : M. Daniel Loeffler, directeur du service de la promotion économique, DSE, ☎ 022 388 34 34.

Dialogue social aux TPG

Depuis la grève au sein des Transports publics genevois (TPG) le 19 novembre 2014, une délégation du Conseil d'Etat a rencontré à trois reprises le conseil d'administration et la direction des TPG. Elle a également rencontré le 27 novembre 2014 des représentants de la communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), du cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné ainsi que du syndicat SEV-TPG.

Attaché au dialogue avec les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat, tout en confirmant le cadre financier 2015-2018, a demandé au conseil d'administration des TPG d'entreprendre, avec la direction, les démarches nécessaires à l'identification et à la mise en œuvre de mesures d'efficience, notamment par l'adaptation de l'offre.

En ce sens, le Conseil d'Etat soutient les efforts que les TPG vont engager afin de se rapprocher de l'un des scénarios présentés dans le plan directeur des transports collectifs 2015-2018. Ce scénario, dit B, prévoit notamment un certain nombre de mesures d'efficience échelonnées tout au long des quatre années du contrat. Cet échelonnement doit permettre une application du contrat de prestations tenant compte de l'évolution des recettes, des effectifs et de l'offre, sur toute la durée du contrat, dans le but notamment d'éviter tout licenciement.

Le Conseil d'Etat s'est impliqué pour que le dialogue social se poursuive dans un climat de sérénité. Respectueux de ce dialogue social, le Conseil d'Etat ne fera pas de commentaire avant l'issue des négociations qui se tiennent en cette fin d'après-midi.

Stratégie en matière de gestion de la dette pour 2015

Le Conseil d'Etat a arrêté sa stratégie relative à la gestion de la dette pour l'exercice 2015. Celle-ci se situe dans la continuité de l'action poursuivie depuis plus de dix ans, tout en tenant compte de l'évolution des taux d'intérêts et de la dette elle-même.

Les objectifs suivants ont été fixés :

- le taux d'intérêt moyen de la dette ne doit pas se situer au-delà de 1,8% (contre un plafond de 2% fixé pour 2013) ;
- la proportion maximale des emprunts à taux variable demeure fixée à 30% et celle des emprunts à court terme à 25% ;
- la durée moyenne des emprunts dont l'échéance est supérieure à une année reste maintenue idéalement à huit ans.

La stratégie de gestion de la dette est définie chaque année (voir [point de presse du 16 octobre 2013](#)) afin de consolider l'existant et de préparer le moyen et le long terme de manière à minimiser le coût de la dette, ceci dans un contexte économique et financier actuellement marqué par d'importantes incertitudes.

Pour toute information complémentaire : Mme Adriana Jost, directrice de la trésorerie générale de l'Etat, DF, ☎ 022 546 13 70.

Transfert d'actifs aux Ports francs

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi visant à transférer aux Ports francs et entrepôts de Genève SA (PFSA) – dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, avec 87% du capital – les bâtiments détenus par le canton que cette société utilise. L'opération s'effectuera par l'octroi d'un droit de superficie sur des parcelles situées dans le secteur de la Praille.

Cette opération permettra aux PFSA de devenir propriétaires des bâtiments qu'ils louent actuellement à l'Etat. Elle fait partie des mesures qui contribueront au désendettement progressif de l'Etat, tout en lui assurant des revenus durables. Ce transfert permettra d'autre part aux PFSA de poursuivre le développement de leurs activités commerciales avec une plus grande autonomie, au profit de l'économie du canton.

Pour toute information complémentaire : M. Dominique Anklin, directeur administration et support, office des bâtiments, DF, ☎ 022 388 00 21.

Caisse publique de prêts sur gages: taux d'intérêts pour 2015

Comme il le fait à chaque fin d'année (voir [point de presse du 4 décembre 2013](#)), le Conseil d'Etat a approuvé les taux d'intérêts de la caisse publique de prêts sur gages déterminés par le conseil d'administration de la caisse.

Ces taux sont inchangés par rapport à l'année 2014, soit :

- prêts ne dépassant pas 250 francs en capital : sans intérêt ni droit fixe ;
- prêts de 201 à 500 francs, quelle que soit la nature de la garantie : 5% l'an ;
- prêts garantis par du bétail élevé pour la production laitière : taux inférieur à 8,5% l'an ;
- prêts de plus de 500 francs garantis par les gages visés à l'article 6, alinéa 1, lettres a à c de la [loi sur la caisse publique de prêts sur gages](#) (bijoux, objets divers, marchandises, warrants, titres, bétail de boucheries, etc.) : 8,5% l'an.

Les droits d'engagement (droits fixes) pour les prêts supérieurs à 250 francs sont fixés à 6,5%.

Pour toute information complémentaire : Mme Laura Bertholon, secrétaire générale adjointe DF, ☎ 022 327 98 23.

Nouvelle mesure incitative en faveur des véhicules les moins polluants

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté relatif à l'exonération de l'impôt sur les véhicules à moteur de faible consommation et peu polluants pour l'année 2015 (voir [point de presse du 4 décembre 2013](#)).

Le système bonus/malus ne s'appliquant qu'aux voitures de tourisme, le gouvernement estime judicieux de garder des mesures incitatives pour les voitures de livraison, les véhicules électriques et les tracteurs agricoles les plus favorables à l'environnement. Cette incitation consiste à accorder une exonération d'impôt complète l'année de leur première mise en circulation et les deux années suivantes.

De plus, en complément au système de bonus, le gouvernement introduit l'exonération complète (première année de mise en circulation plus deux ans) pour les voitures de tourisme dont le moteur émet moins de 51 g/km de CO₂. Cela concerne les voitures hybrides les plus performantes du marché et les technologies innovantes (voitures à hydrogène, par exemple), soit les motorisations les moins polluantes.

Les critères d'exonération pour les véhicules neufs immatriculés en 2015 sont les suivants :

| | |
|-----------------------|--|
| voitures de tourisme | CO ₂ ≤ 50 g/km, quel que soit le type de carburant |
| voitures de livraison | moteur diesel : émissions de CO ₂ ≤ 140 g/km moteur à essence ou à gaz : émissions de CO ₂ ≤ 150 g/km |
| tracteurs agricoles | équipés d'un filtre à particules |
| véhicules électriques | être au bénéfice d'un contrat avec les SIG de la gamme « Vitale », « Découverte » ou analogue |

Pour toute information complémentaire : M. Didier Leibzig, directeur général des véhicules, DETA, ☎ 022 388 30 04.

Soutien financier en faveur des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue

Le Conseil d'Etat a accordé un montant annuel de 35'735 francs pour les années 2015 et 2016 à Antenne Drogue Famille, association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue.

Cette association offre de l'aide et des conseils aux familles et proches de personnes toxicomanes, ainsi que des activités d'information tout public sur la toxicomanie. Chaque année, ce sont jusqu'à 200 personnes qui sont suivies lors de l'accueil hebdomadaire des parents. Cette aide financière s'inscrit dans le cadre du [programme public C03 « Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale »](#).

Pour toute information complémentaire : Mme Nadine Mudry, directrice chargée des politiques d'insertion, direction générale de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 64.

Aide financière pour l'intégration des personnes migrantes

Le Conseil d'Etat a accordé une aide financière de 110'000 francs à l'Université populaire albanaise pour l'année 2015, conformément aux engagements pris par le canton de Genève et l'Office fédéral des migrations dans le cadre du programme d'intégration cantonal 2014-2017.

L'Université populaire albanaise est une association reconnue pour sa contribution à l'intégration des personnes de langue et culture albanaise, ainsi que pour ses compétences spécifiques dans l'enseignement du français aux personnes migrantes allophones. Par son soutien, le Conseil d'Etat entend valoriser les associations en tant qu'acteurs, partenaires et relais de l'action intégrative publique.

*Pour toute information complémentaire : M. Nicolas Roguet, délégué à l'intégration a.i., DSE,
☎ 022 546 74 99.*

Hermance : assermentation de la nouvelle maire et prorogation de l'administratrice provisoire



Le Conseil d'Etat a procédé à l'assermentation de Mme Karine Bruchez Gilberto, maire élue de la commune d'Hermance, suite à [l'élection complémentaire municipale du 2 novembre 2014](#).

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a prorogé les fonctions de Mme Christiane Favre, ancienne maire de la commune de Perly-Certoux, en qualité d'administratrice provisoire de la commune d'Hermance.

Cette prorogation intervient suite au constat qu'une élection complémentaire au poste d'adjoint au maire, laissé vacant suite à l'assermentation de Mme Karine Bruchez Gilberto, ne pourrait être organisée en application de l'article 100 A alinéa 2 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#), qui prévoit qu'une élection complémentaire n'est pas organisée si une seule vacance se produit dans les six mois avant la fin de la période administrative, ce qui est le cas en l'occurrence.

*Pour toute information complémentaire : M. Michaël Flaks, directeur général de l'intérieur, PRE,
☎ 022 327 96 03.*

Pregny-Chambésy : changements de conseillères et conseillers municipaux



En l'absence de « viennent-ensuite » sur les listes électorales, deux élections complémentaires par dépôt prioritaire, conformément à l'article 164 de la [loi sur l'exercice des droits politiques](#), ont eu lieu dans la commune de Pregny-Chambésy : M. **Théodore Berseth** a été élu sans scrutin sur la liste « MCG – Mouvement Citoyens Genevois » suite à la démission de Mme Hafida Nadia De-Vries et **Michel Decroux** a également été élu sans scrutin sur la liste « L'Alternative » suite à la démission de Mme Catherine Lafargue.

Pour toute information complémentaire: Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, ☎ 022 327 95 09.

Nominations

Nomination du recteur de l'Université de Genève



Sur proposition de l'assemblée de l'Université, le Conseil d'Etat a nommé M. **Yves Flückiger** en qualité de recteur de l'Université de Genève, pour la période du 15 juillet 2015 au 14 juillet 2019. Le gouvernement constate avec satisfaction que le processus de désignation du recteur au sein de l'entité a été mené de manière exemplaire, participative et transparente.

Le Conseil d'Etat met toute sa confiance dans le recteur désigné, dont l'expérience de vice-recteur et les intentions laissent augurer un développement ambitieux et une conduite optimale de l'Alma Mater. Il soutient d'ores et déjà M. Flückiger dans sa volonté de conforter la place de l'Université de Genève parmi les cent meilleures universités à l'échelle mondiale et dans sa capacité à faire face aux défis qu'entraîneront les profondes mutations académiques, politiques et économiques de ces prochaines années.

Né le 2 novembre 1955, originaire de Ruesgau (BE), M. Yves Flückiger a suivi une formation universitaire en économie et en sociologie à l'Université de Genève. Il y a obtenu en 1983 son doctorat en économie. M. Flückiger a été chercheur associé aux Universités de Harvard (USA) et d'Oxford (GB) et professeur invité aux universités de Fribourg, Lausanne et Deakin (Australie). Depuis 1992, il est professeur ordinaire au département des sciences économiques de l'Université de Genève, dont il a été le directeur de 2004 à 2007. Il dirige également l'[Observatoire universitaire de l'emploi](#).

Depuis juillet 2007, il est vice-recteur de l'Université de Genève, en charge actuellement des finances, des relations internationales, du plan stratégique et de la convention d'objectifs. Par ailleurs, il a fait partie de nombreuses commissions fédérales, en particulier de la Commission de la concurrence, dont il a assuré la vice-présidence de 2003 à 2007, et du Conseil national de la recherche, entre 1998 et mars 2008.

Le Conseil d'Etat souhaite plein succès à M. Yves Flückiger dans le cadre de son mandat de recteur de l'Université de Genève.

*Pour toute information complémentaire : Mme Ivana Vrbica, directrice de l'unité des hautes écoles, DIP,
☎ 022 546 69 15.*

Nouveau directeur des ressources humaines aux Transports publics genevois



Le Conseil d'Etat a approuvé la nomination de M. **Nicolas Charbonnier** en qualité de directeur des ressources humaines des Transports publics genevois (TPG), sur proposition de leur conseil d'administration.

M. Charbonnier prendra ses fonctions le 1^{er} janvier prochain et remplacera M. Martin Waefler, suite au départ à la retraite de ce dernier.

Agé de 46 ans, M. Charbonnier est de nationalité suisse et domicilié à Genève. Il est spécialiste diplômé en *coaching*, titulaire d'un Executive MBA délivré par l'Université de Lausanne et actuel directeur adjoint des ressources humaines aux TPG depuis le 1^{er} mai 2014.

Auparavant, M. Charbonnier a travaillé durant vingt-quatre ans aux Services industriels de Genève, où il était, depuis 2010, responsable de la gestion opérationnelle des services partagés, après avoir occupé différentes fonctions dans l'établissement, plus particulièrement dans le domaine des ressources humaines, en qualité de responsable et responsable opérationnel (2001-2008) et celui des finances, en tant que responsable des comptabilités (1990-2000).

Son expérience du service public, des ressources humaines et de la gestion financière doivent lui permettre de répondre, dans son domaine de compétence, aux défis auxquels l'établissement public est actuellement confronté.

Pour toute information complémentaire : M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat, en contactant M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, DETA, ☎ 079 417 09 69, ou Mme Anita Frei, présidente du conseil d'administration des TPG, ☎ 079 405 00 68.

Entrée en vigueur de lois

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur des lois suivantes :

| Loi | AUTEUR DU PL INITIAL | ENTREE EN VIGUEUR |
|---|----------------------|---|
| Loi du 09.10.2014, modifiant la loi sur les Transports publics genevois (H 1 55) (Préservons l'autonomie de la Ville de Genève !) (L11113) | Grand Conseil | Samedi 6 décembre 2014 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 09.10.2014, modifiant la loi sur la rente-pont AVS (B 5 20) (L11343) | Grand Conseil | 1 ^{er} janvier 2014 |
| Loi du 09.10.2014, accordant une aide financière à la Fondation romande pour le cinéma pour les années 2013 à 2016 (L11301) | Conseil d'Etat | Samedi 6 décembre 2014 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 10.10.2014, de bouclage de la loi 5568 ouvrant un crédit pour la construction d'un nouveau barrage de régularisation des eaux du Léman, situé entre les ponts de la Coulouvrenière et de Sous-Terre, complété d'une usine hydro-électrique dite du Seujet (L11240) | Conseil d'Etat | Samedi 6 décembre 2014 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 10.10.2014, modifiant la loi sur les Transports publics genevois (H 1 55) (L11138) | Conseil d'Etat | 14 décembre 2014 |
| Loi du 10.10.2014, autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des hautes écoles (C 1 24.0) (L11390) | Conseil d'Etat | Samedi 6 décembre 2014 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle) |
| Loi du 10.10.2014, modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05) (L11256) | Grand Conseil | Samedi 6 décembre 2014 (le lendemain de la publication dans la Feuille d'avis officielle) |

Les liens hypertexte vers les lois seront activés le jour de leur parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

| DATE | SUJET | LIEU | DPT | CONTACT |
|---------------------|--|---|----------------|--|
| 5 décembre 11h | 82 nouveaux agents de détention prêtent serment | Pavillon Sicli 45, route des Acacias 1227 Les Acacias | DSE | Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67 |
| 5 décembre 14h | Le contrat local de sécurité entre l'Etat et la Ville a fait la preuve de son efficacité. Il est désormais pérennisé | Palais Eynard, salle D 4, rue de la Croix-Rouge 1204 Genève | DSE VGe | Laurent Forestier ☎ 022 327 94 12 ou 079 240 83 67 Cédric Waelti ☎ 022 418 24 82 ou 079 596 19 79 |
| 8 décembre 10h30 | Formation des aspirants de police | Salle des Fiefs de l'Hôtel de Ville 2, rue de l'Hôtel-de-Ville 1204 Genève | DSE | Emmanuelle Lo Verso ☎ 022 546 88 10 ou 079 955 44 29 |
| 8 décembre 17h30 | Inauguration du bâtiment des Philosophes de l'Université de Genève | Bâtiment des Philosophes, auditoire Jeanne-Hersch 22, bd des Philosophes 1204 Genève | DIP DF | Teresa Skibinska ☎ 022 546 69 35 ou 079 503 77 99 |